



Avant le
27 mars 2019

RETROPLANNING medFEL 2019

LES DATES A RESPECTER POUR BIEN ORGANISER CLESVOTRE PARTICIPATION

Compléter la présentation de votre société pour :

- Parution dans le catalogue des participants.
- Préparation de votre planning de rendez-vous

Ces informations, indispensables à l'élaboration de votre fiche de présentation, paraîtront dans le catalogue du salon remis à chaque participant.

Vous avez jusqu'au 19 mars pour remplir ce document avec soin (champ activité principale obligatoire), cela vous permettra d'être choisi correctement en rendez-vous et d'éviter des sollicitations mal ciblées.

Pensez à bien valider toutes les modifications apportées à votre espace personnel avant de vous déconnecter.

Faire vos demandes de rendez-vous d'affaires

– 2 types de rendez-vous proposés sur le medFEL –

Du 28 mars au 15 avril

NOUVEAUTE 2019 : Dès maintenant et jusqu'au 15 Avril vous pouvez demander en rendez-vous des **acheteurs internationaux**, et les **exposants** via la rubrique « catalogue ».

- Vous devez **sélectionner les contacts** qui vous intéressent. Vos choix de rencontre seront répertoriés dans « **Demandes de Rendez-vous** ».
- **A partir du 8 Avril**, vous devrez **valider les propositions de rendez-vous** reçues (les accepter ou les refuser). Dans la rubrique gestion de rendez-vous, aucune rencontre ne pourra être planifié sans une validation préalable de votre part.

N'hésitez pas à revenir régulièrement dans votre espace participant dans la rubrique catalogue pour visualiser les nouvelles fiches de sociétés ayant demandé à vous rencontrer.

27 mars 2019

Elaboration du catalogue des participants

Les informations que vous aurez saisies seront extraites pour relecture en vue de l'élaboration du catalogue du salon. Vous n'aurez donc plus la possibilité de modifier ces données.

Les sociétés n'ayant pas retourné leur dossier de participation avant le 27 mars n'apparaîtront pas dans le catalogue officiel. Concernant les inscriptions faite entre le 27/03 et le 03/04, merci de compléter la présentation de votre société dès votre inscription pour paraître dans le catalogue.

Du 3 au 15 avril

Validation des demandes de rendez-vous d'affaires

Consulter vos propositions de rendez-vous pour validation ou refus des demandes au plus tard le 15 avril.

Attention : si vous ne validez pas les rendez-vous, ils seront automatiquement refusés.

24 avril 2019 / 9 h00

Remise de votre planning de rendez-vous sur place

Votre planning de rendez-vous vous sera remis sur place sur votre stand à 9h00 à l'ouverture du salon le 24 avril 2019.

Les rendez-vous d'affaires débuteront à 9h30